



Frais de guérison pour invités

Pour les séjours de vos invités en Suisse

- » Ce produit offre à vos invités venant de l'étranger une protection optimale en cas de maladie ou d'accident.

L'assurance «Frais de guérison pour invités» couvre, pour la durée souhaitée, les frais de maladie et d'accident en cas d'urgence pouvant être occasionnés à vos invités, durant leur séjour en Suisse.

Certains visiteurs étrangers ont l'obligation de conclure une assurance médicale de voyage pour l'obtention de leur visa («assurance Visa Schengen»). L'assurance «Frais de guérison pour invités» avec somme assurée de Fr. 50'000.- remplit les conditions nécessaires pour l'octroi de ce visa.

» Prestations

Prestations prescrites par un médecin ou un dentiste diplômé:

- soins (médicaments compris);
- hospitalisation;
- soins dispensés à domicile;
- traitement par un ostéopathe agréé;
- location de matériel médical;
- en cas d'accident, remboursement d'une première prothèse, paire de lunettes, prothèse auditive, etc.;
- réparation ou remplacement de matériel médical, lorsque celui-ci a été endommagé par un accident qui rend nécessaire un traitement médical;
- transport au centre hospitalier le plus proche;
- frais de recherche ou de secours (max. 10% de la somme d'assurance choisie);
- rapatriement dans le pays de résidence sur prescription médicale;
- rapatriement du corps en cas de décès.

» Conditions

L'assurance «Frais de guérison pour invités» peut être conclue par vous ou votre invité, directement au guichet d'une agence Groupe Mutuel ou en ligne sur le site Internet www.groupemutuel.ch, aux conditions suivantes:

- conclusion possible avant l'entrée de l'hôte en Suisse ou dans les 5 jours suivant son arrivée;
- somme assurable: Fr. 10'000.–, Fr. 20'000.– ou Fr. 50'000.–*;
- durée de la couverture à choix pour un séjour: de 4 à 185 jours;
- franchise: Fr. 200.–;
- âge maximal: 80 ans;
- valable en Suisse et dans les Etats de l'espace Schengen, à l'exception du pays de domicile de l'assuré;
- adhésion sans questionnaire médical;
- prise d'effet de la couverture au moment du paiement de la prime.

* La couverture famille est possible uniquement avec cette somme.

» Primes

Durée de la couverture (jours)

Couverture individuelle	1 à 4 jours	1 à 17 jours	1 à 31 jours	1 à 62 jours	1 à 92 jours	1 à 185 jours
Fr. 10'000.–	Fr. 32.–	Fr. 107.–	Fr. 172.–	Fr. 290.–	Fr. 385.–	Fr. 1'065.–
Fr. 20'000.–	Fr. 38.–	Fr. 123.–	Fr. 200.–	Fr. 336.–	Fr. 446.–	Fr. 1'152.–
Fr. 50'000.–	Fr. 47.–	Fr. 145.–	Fr. 238.–	Fr. 400.–	Fr. 531.–	Fr. 1'256.–

Couverture famille (jusqu'au max. de 2 adultes et 4 enfants)	1 à 4 jours	1 à 17 jours	1 à 31 jours	1 à 62 jours	1 à 92 jours	1 à 185 jours
Fr. 50'000.–	Fr. 132.–	Fr. 406.–	Fr. 666.–	Fr. 1'120.–	Fr. 1'487.–	Fr. 2'828.–

* La couverture famille est possible uniquement avec cette somme.

- Un rabais de groupe de 20% est accordé à partir de 10 personnes;
- l'assurance «Frais de guérison pour invités» est proposée en partenariat avec Allianz Global Assistance. L'assureur porteur du risque est AWP P&C S.A., Saint-Ouen (Paris), succursale de Wallisellen (Suisse).

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 CH-1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA / Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie / Fondation Opsion Libre Passage / Fondation Collective Opsion

